

Projets de fermetures des boutiques

Niort, Cognac, Saint-Orens, Nîmes Coupole, Béziers Rive Gauche, Bagnols sur Cèze & Albi Timbal

Août 2021 – II

La CFE-CGC, seule organisation syndicale présente aux 4 séances de négociation signe l'accord d'accompagnement des salariés !

Malgré un démarrage difficile prime dérisoire, pas de PVC garantie, pas d'indemnités kilométriques, la pugnacité des négociateurs CFE-CGC a payé.

► Ci-dessous les principaux éléments d'accompagnement :

Pour le personnel éligible :

- ♦ Une indemnité exceptionnelle de 800 € brut (+200 € brut pour le personnel ayant déjà subi une fermeture de boutique depuis 2011) ;
- ♦ Une indemnité liée à l'aggravation du temps de trajet ;
- ♦ La prise en charge à 100 % des frais de transport en commun pendant 3 ans ;
- ♦ Une indemnité forfaitaire destinée à prendre en compte les coûts induits par la mobilité et l'utilisation d'un véhicule personnel (accord) ;
- ♦ Une participation forfaitaire à l'achat d'un véhicule ;
- ♦ La garantie pour chaque salarié de la continuité de son parcours professionnel.

Au vu des disparités dans les accords d'accompagnements et le manque d'équité sur le territoire national, la CFE-CGC réaffirme sa volonté d'un accord identique pour tous !

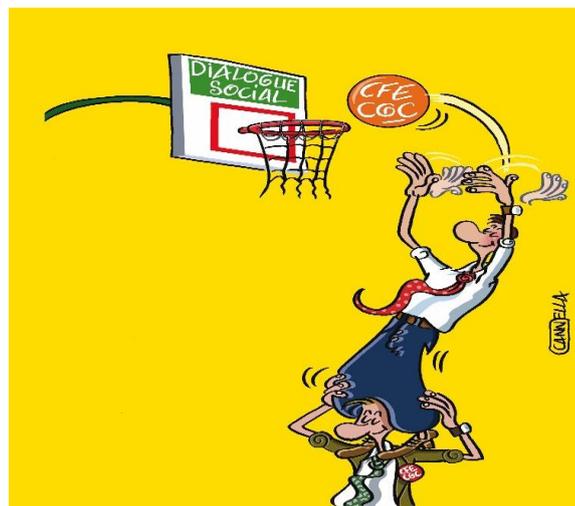
LA CFE-CGC a proposé et défendu :

Pour le personnel restant en boutique :

- ♦ Une indemnité supplémentaire de 1 000 € ;
- ♦ Le maintien des horaires de travail pendant 3 mois renouvelable 1 fois sur demande ;
- ♦ La garantie de la Part Variable Commerciale pendant 6 mois (accord).

Pour le personnel évoluant vers un métier non éligible à la PVC :

- ♦ Une indemnité équivalente à 6 mois de la PVC individuelle



Vos correspondants

Maryline REY – 06 07 90 12 62
Denis GAWLIK – 06 79 72 99 52
Emilie GALL – 06 42 61 60 28
Farid BENALI – 06 32 23 91 72
Frédéric LAURENT – 06 77 49 85 22

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

